



Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec - Université Laval

## EN MANCHETTES DANS CE NUMÉRO DU 29 NOVEMBRE 2017

- **Événements et activités**
- **Nominations et recrutement** (Aucun communiqué sous cette rubrique cette semaine)
- **Info-travaux**
- **Babillard**

## ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS

### RAPPEL : INVITATION À PARTICIPER AU CLUB DE MARCHE DE L'IUCPQ-UL

Le **comité santé et mieux-être** invite toutes les personnes œuvrant au sein de l'IUCPQ-UL à joindre son « **club de marche** », question de se mettre en forme!

En effet, la marche étant une activité démocratique et accessible à tous, le **Grand défi Pierre Lavoie** a pris l'initiative d'inviter les organisations du Québec à mettre sur pied un *cube de marche* pour favoriser la santé et le mieux-être de leur personnel. Il est toujours plus agréable et motivant de marcher à plusieurs. Activité physique d'intensité moyenne, la marche permet d'entretenir le système cardio-vasculaire et de se tonifier des pieds à la tête, et ce, tout en douceur. Pratiquée régulièrement, à raison d'au moins **30 minutes par jour**, elle permet de purifier l'organisme et d'évacuer le stress et les tensions du quotidien. Un parfait remède, quoi!

L'Institut, fier partenaire du GDPL et qui a pour mission la santé des personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, respiratoires et reliées à l'obésité, a été l'un des grands leaders en mettant sur pied le « premier » *cube de marche* dans la Capitale-Nationale. Afin que celui-ci revienne en puissance et recouvre sa pleine vigueur, **le comité santé et mieux-être sollicite votre aide pour y parvenir!**

Ainsi, nous vous invitons à suivre nos communications sur la page Facebook « **Groupe officiel IUCPQ** » afin d'être informés sur les différents parcours qui auront lieu dans les prochaines semaines. Plusieurs défis vous attendent : préparez vos départements et vos services à divers challenges! En attendant, restez à l'affût de nos prochaines marches, qui seront des leviers pour le défi de cubes de marche à venir prochainement.

### **PROCHAINS DÉPARTS PÉRIODIQUES MODIFIÉS :**

- TOUS LES LUNDIS, à midi;
- TOUS LES MERCREDIS, à 14 heures;
- TOUJOURS LE MÊME LIEU DE RALLIEMENT : à l'entrée des employés située près du secteur d'endoscopie respiratoire.

Si vous avez des questions, vous pouvez nous les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : [iucpq.csme@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iucpq.csme@ssss.gouv.qc.ca).

BONNE MARCHE!

**VOTRE COMITÉ SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE**

## 14<sup>E</sup> ÉDITION DU PENTATHLON DES NEIGES : JOURNÉE « DÉFI SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX »

En collaboration avec le comité santé et mieux-être et la Fondation IUCPQ, nous avons le plaisir de vous annoncer le maintien de notre participation à l'édition 2018 du Pentathlon des neiges – *Défi santé et services sociaux*. Cette activité, réservée au personnel de l'IUCPQ-UL, se tiendra le **samedi 24 février 2018 à compter de 9 h 30** sur le site des Plaines d'Abraham.

### À la recherche de 10 équipes pour représenter l'Institut

Afin que l'Institut soit bien représenté, le comité santé et mieux-être **remboursera 100 %** des frais d'inscription des membres de **10 équipes composées de 5 personnes chacune**. Advenant le cas où il y aurait plus de 10 équipes intéressées à s'inscrire, nous procéderons alors par tirage au sort afin de déterminer celles qui obtiendront le remboursement. Veuillez noter que chaque participant devra financer lui-même l'achat, au coût de 15 \$, d'un accessoire de sport pour le cou et la tête (*Buff*) identifié aux couleurs de l'Institut, obligatoire afin que tous les participants soient fièrement identifiés à l'Institut lors de cette activité.

### Pour s'inscrire

Veuillez former votre équipe et désigner votre chef d'équipe. Celui-ci devra ensuite communiquer avec **Renée Dancause, au poste 4730**, pour lui transmettre **au plus tard le 8 décembre 2017**, son intérêt ainsi que le nom des participants de son équipe. Dans la **semaine du 11 décembre**, nous communiquerons avec tous les chefs d'équipe afin de leur préciser si les frais d'inscription leur seront remboursés.

Bonne chance à tous!

LA DIRECTION



## LOTO-VOYAGES 2018 : ENCORE QUELQUES BILLETS DISPONIBLES

Il reste encore quelques billets disponibles au bureau de la Fondation (Y-2315).

Aussi, il y aura un dernier kiosque de vente de billets le **mardi le 5 décembre prochain**.

**Voici les heures du point de vente situé à l'entrée du tunnel :**

- ✚ 7 h à 8 h 30
- ✚ 11 h 00 à 13 h 15
- ✚ 15 h 30 à 17 h



Pour ceux et celles voulant se procurer des billets le soir, veuillez communiquer avec Bernard Guérin, au poste 5469.



## VENTE DE PRODUITS AVON



Le **8 décembre prochain**, venez-vous procurer les nouveautés Avon en compagnie de Jessy Gagné et Marie-Josée Proulx, à la **cafétéria** de l'Institut. Une excellente idée de cadeaux pour Noël!

**Quand ?** 8 décembre 2017, de 7 h à 16 h

**Où ?** Cafétéria de l'Institut

Également sur place, il y aura le **tirage d'un paquet-cadeau** d'une valeur de 80 \$!

Des billets seront en vente au coût unitaire de **2 \$** et de **5 \$ pour 3 billets**.

Tous les profits seront remis au Fonds de chirurgie cardiaque de la Fondation.

*VOTRE FONDATION*



## LES CHEVALIERS DE COLOMB À L'INSTITUT



Dans le cadre de la Campagne des œuvres charitables des Chevaliers de Colomb, vous aurez la chance de vous procurer des **billets de tirage les 6 et 13 décembre prochain à l'entrée du tunnel**.

**200 000 \$ en prix à gagner!** Voitures, crédits-voyage, appareils électroniques et plusieurs autres prix seront tirés le **20 avril prochain** à la fin de la campagne !

1 billet : 2 \$

3 billets : 5 \$

1 livret (6 billets) : 10 \$

60 % des profits issus de la vente de billets seront versés à la Fondation IUCPQ.

Merci de votre participation!

*VOTRE FONDATION*



# INFO-TRAVAUX

## RÉPARATION DE TROTTOIRS – TRAVAUX BRUYANTS ET IMPACTS SUR LA CIRCULATION

Dans le cadre du projet de réparation de trottoirs sur le site de l'Institut, nous souhaitons vous aviser que les travaux de démolition occasionneront du bruit, principalement à proximité des pavillons Y1, Y2, Y3, Y4 et C1.

Ces travaux dureront environ une journée par secteur, répartie **entre le 27 novembre et le 22 décembre** prochain.

La réparation des trottoirs à proximité du stationnement *parc C* et de l'*entrée principale* aura des impacts sur la circulation automobile et piétonnière. De la signalisation ainsi que des signaleurs seront présents afin de faciliter les déplacements de tous.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et nous vous assurons de notre volonté à minimiser les impacts de ces travaux sur vos services.

**ÉMILIE LECLERC**

CONSEILLÈRE EN BÂTIMENT

SERVICE DES INSTALLATIONS MATÉRIELLES



# BABILLARD

**JE ME PROCURE UN OBJET PROMOTIONNEL DU CENTENAIRE!**



Vous pouvez commander en ligne : [www.formulaires.zone.coop/?page\\_id=2585](http://www.formulaires.zone.coop/?page_id=2585)

L'ÉQUIPE DU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU CENTENAIRE

## PROCÉDURE POUR INCLURE LA SIGNATURE ÉVÉNEMENTIELLE DU CENTENAIRE À NOTRE SIGNATURE DANS LOTUS NOTES ET DANS MICROSOFT OUTLOOK

L'Institut fêtera son centenaire dès 2018. Par conséquent, nous vous invitons à **utiliser dès maintenant la signature événementielle** dans tous vos courriels professionnels sous les applications Lotus Notes ou Microsoft Outlook.

Cette procédure s'adresse à :

- tout le personnel de l'Institut;
- les chercheurs du Centre de recherche;
- le personnel de la Fondation IUCPQ.

**Veillez utiliser le lien ci-dessous afin d'accéder à la procédure Word :**

[http://iucpq.qc.ca/sites/default/files/procedureintegrationsignaturecentenaire\\_27\\_oct2017\\_finale.docx](http://iucpq.qc.ca/sites/default/files/procedureintegrationsignaturecentenaire_27_oct2017_finale.docx)

*L'ÉQUIPE DU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU CENTENAIRE*



## SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ INFORMATIONNELLE

Avec l'avènement des nouvelles technologies et outils personnels toujours en constante évolution, il est tentant d'utiliser celles-ci dans le cadre de son travail. Bien que les outils et applications dont ils recèlent puissent être intéressants, le contexte hospitalier où les intervenants transigent avec des données extrêmement confidentielles doit être sérieusement pris en considération. À cet effet, tous se doivent d'être vigilants à cet égard. La sécurité informationnelle du CHU de Québec-Université Laval et de l'IUCPQ-Université Laval tient donc à vous rappeler les principales notions de sécurité à respecter.

### Tablettes et téléphones intelligents

Bien qu'intéressant comme outil de travail pour gérer son agenda, ses rencontres et communications, nous ne devons garder aucun renseignement personnel et confidentiel sur les tablettes et téléphones. L'appareil photo ne doit être utilisé en aucun cas, lorsque des photos sont nécessaires, le service de photographie médicale doit être contacté. Discuter d'un patient en texto avec un collègue est-ce vraiment éthique? Il faut se poser des questions en gardant toujours en tête la sécurité des données.

### Info nuagique et renseignements personnels

Les dépôts de document en ligne! Quelle solution intéressante! Nos documents nous suivent partout! Prudence toutefois, les règles sont claires à cet effet, aucun renseignement personnel ne doit être consigné sur ces dépôts en ligne. Les informations confidentielles auxquelles vous avez accès à des fins professionnelles appartiennent à l'IUCPQ-UL en les livrant sur des dépôts en ligne donc sur Internet, l'IUCPQ-UL n'a plus aucun contrôle sur la sécurité de ceux-ci, donc c'est interdit!

### Courriel

Les employés de l'IUCPQ-UL ne doivent en aucun cas transmettre des renseignements personnels patients dans un courriel non sécurisé. Un courriel non chiffré correspond à l'envoi d'une carte postale. Lorsque nous transmettons de l'information par ce média, le chemin que prend ce dernier n'est pas du tout direct. Il peut passer par plusieurs serveurs sur la planète avant d'atteindre sa destination. Voilà pourquoi il y a des risques d'écoute électronique.

### Mot de passe

L'IUCPQ-UL octroie des accès aux utilisateurs en fonction du travail qu'ils effectuent, toutefois, tous n'ont pas les mêmes droits. Chaque personne doit agir de façon professionnelle et utiliser ses propres accès et ne les divulguer à personne sous aucun prétexte.

### Consultation de dossier

Les employés de l'IUCPQ-UL, se voient attribuer des accès au DPE pour des fins professionnelles, nul ne peut consulter son propre dossier, le dossier d'un parent, amis, connaissances ou collègues à des fins personnelles, sachez que les systèmes informationnelles sont munis d'un outil de traçabilité afin de vérifier si ceux-ci sont utilisés à bon escient.

Pour tout manquement à ces règles, l'IUCPQ-UL se réserve le droit de sanctionner ses utilisateurs et celles-ci peuvent aller jusqu'au congédiement.

**Pour déclarer un incident de sécurité, il est important d'écrire à :**  
[assistance.informatique@mail.chudequebec.ca](mailto:assistance.informatique@mail.chudequebec.ca)



## **BULLETIN L'INSTITUT – Édition spéciale du centenaire**



- Vous avez été témoin ou avez participé à des événements marquants dans l'histoire de l'Institut?
- Vous désirez raconter l'expérience que vous avez vécue lors de l'implantation de nouvelles technologies, lors de l'évolution des modes de gestion et des changements de vocation des différents services et unités?
- Vous avez eu connaissance ou avez pris part à la réalisation de « *bons coups* »?
- Ou une autre idée pertinente vous vient en tête?

L'édition de janvier 2018 du Bulletin L'Institut sera entièrement **dédiée au centenaire**. Toutes les personnes désireuses d'y faire paraître un texte témoignant de faits historiques à partager peuvent le soumettre au comité responsable de préparer cette édition. Notez qu'il est fortement conseillé d'accompagner votre article d'une ou plusieurs photos.

Faites-nous parvenir votre texte et vos photos en haute résolution à l'adresse qui suit :

[IUCPQ@ssss.gouv.qc.ca](mailto:IUCPQ@ssss.gouv.qc.ca)

### **DATES À RESPECTER**

- **Tombée : 8 décembre 2017**
- **Parution : janvier 2018**

Pour information plus détaillée, veuillez consulter la procédure déposée dans l'intranet à la page [Soutien administratif](#) » *Activité en communication*.

Merci!

LE COMITÉ DU BULLETIN L'INSTITUT, ÉDITION SPÉCIALE DU CENTENAIRE



## NOUVELLE MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE *MICROSOFT EXCHANGE ONLINE* À PARTIR DU 29 JANVIER 2018

Le **29 janvier 2018**, le service de messagerie électronique actuel de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (IUCPQ-UL) sera remplacé par *Microsoft Exchange Online*.

### Lors de la migration

- L'icône *Courrier Web Exchange online*  apparaîtra sur votre bureau Windows.
- Votre adresse de messagerie ne sera pas changée. Vous recevrez un courriel personnalisé avec les étapes d'activation de votre nouvelle boîte *Exchange*.

### Contenu de votre boîte courriel

- Vos courriels envoyés et reçus au cours des 90 derniers jours dans votre boîte actuelle seront archivés quotidiennement de façon automatique, avant la migration, afin que nous puissions procéder à leur transfert dans votre nouvelle boîte *Exchange*.
- Tout message envoyé à votre ancienne adresse sera réacheminé automatiquement dans votre nouvelle boîte *Exchange Online*.
- Votre nouvelle boîte vous offrira une capacité de 50 Go pour votre courriel courant et 50 Go additionnels pour votre courriel archivé. Nous vous rappelons toutefois qu'il est préférable d'enregistrer, puis de supprimer les pièces jointes de votre boîte courriel afin de ne pas alourdir celle-ci.
- Votre historique de messagerie (sur Lotus Notes) sera conservé dans votre ancien système pour une durée de 5 ans, en mode lecture seulement.

### Agenda et contacts

- Votre calendrier des 90 derniers jours et des 12 prochains mois, incluant contacts et tâches, sera migré dans votre nouvelle boîte.

**AVERTISSEMENT** – Si vous avez une adresse de courriel du *Centre de recherche* de l'Institut, cette migration ne vous affectera pas.

Nous vous invitons à consulter le site [Migration Exchange Online](#) où vous trouverez l'information concernant la migration de même que des guides et des capsules vidéo sur les fonctionnalités les plus utilisées de votre nouvelle boîte *Exchange*. Toutes les informations en lien avec ce projet se retrouvent également sur le site intranet de l'Institut sous l'onglet *Accueil* » *Soutien administratif* » *Systèmes d'information (SSI)*.

Nous vous remercions de votre collaboration.

LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL



**Centraide**

**DÎNER/SOUPER PAGHETTI « CENTRAIDE**

Le 23 novembre dernier avait lieu le dîner/souper spaghetti au profit de Centraide. Grâce à cet événement, **près de 787,50 \$** sera remis à l'organisme. Nous tenons à remercier le personnel de l'Institut ainsi que les visiteurs pour leur grande participation. Un merci spécial à l'équipe du Service alimentaire sans qui l'événement n'aurait pu avoir lieu.

À l'année prochaine !

SOPHIE ST-LAURENT, CHEF DES ACTIVITÉS D'ALIMENTATION ET NUTRITION CLINIQUE

## SUIVEZ LE DR JEAN-PIERRE DESPRÉS DANS LA NOUVELLE CHRONIQUE VIE - SANTÉ DU JOURNAL DE QUÉBEC



Le Dr Jean-Pierre Després a publié hier la première d'une série de chroniques dans la section Vie Santé du Journal de Québec. Chaque semaine, le Dr Després vous informera sur ce que la science a à vous dire dans des secteurs de la santé qui vous préoccupent, avec un accent très particulier sur le mode de vie qui est si central au maintien d'une bonne santé.

Pour lire ou relire la première chronique, publiée le 26 novembre, cliquez sur le lien suivant : <http://iucpq.qc.ca/fr/actualites/suivez-le-dr-jean-pierre-despres-dans-la-nouvelle-chronique-vie-sante-du-journal-de>.



### CALENDRIER DE L'AVANT ACTIF

Offrez-vous un cadeau,  
échangez votre chocolat contre une « mise en forme »!



<b>1</b> X 10 minutes de marche 	<b>2</b> X 15 secondes, chaise au mur 	<b>3</b> X 20 secondes, planche abdominale sur les genoux ou sur le bout des orteils 	<b>4</b> exercices d'étirements de 30 secondes chacun * Voir autres images 	<b>5</b> X 5 «push-ups» au mur, sur les genoux ou sur le bout des orteils * Voir autres images 
<b>6</b> X10 talons aux fesses avec ou sans saut 	<b>7</b> X15 secondes, planche abdominale sur les genoux ou sur le bout des orteils 	<b>8</b> X 8 secondes, élévation du bassin statique 	<b>9</b> «squats» avec ou sans saut 	<b>10</b> minutes X 2 de marche 
<b>11</b> extensions lombaires, par côté, en levant un bras et une jambe opposés en alternance 	<b>12</b> pas marchés sur une ligne, un pied collé devant l'autre 	<b>13</b> moliets par côté 	<b>14</b> rotations de l'épaule vers l'avant et vers l'arrière 	<b>15</b> minutes de marche 
<b>16</b> levés d'un genou en alternance ou des 2 genoux ensemble (abdos) * Voir autres images 	<b>17</b> secondes X 6 de planche abdominale sur les genoux ou sur le bout des orteils 	<b>18</b> X 2 relevés de la chaise 	<b>19</b> abductions de la hanche par côté en position couchée ou debout * Voir autres images 	<b>20</b> secondes, équilibre sur un pied, yeux ouverts ou fermés 
<b>21</b> minutes de marche 	<b>22</b> genoux levés en alternance avec ou sans saut 	<b>23</b> «sumo squats» 	<b>24</b> «squats» + 24 minutes de marche + 24 secondes de planche * Voir autres images 	<b>25</b> <i>Foyeux Noël</i>

\* 4 5 16

19 24

PPMC  
INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE CARDIOLOGIE  
ET DE PNEUMOLOGIE  
DE QUÉBEC

L'Équipe du PPMC vous propose un calendrier de l'Avant qui vous permettra de BOUGER!

En équipe ou seul, un 10 minutes par jour bien investi!





## COMMUNIQUÉ INTERNE

### CHANGEMENT DE PRATIQUE CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION APPLICABLE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2017

Nous désirons vous informer qu'un changement de pratique quant aux taux de rémunération applicables pour la période des Fêtes a été récemment adopté. En effet, dans le contexte de la régionalisation de la paie, nous avons pris la décision *d'aligner notre pratique de rémunération applicable lors des jours fériés du temps des Fêtes sur celle des deux autres établissements de la région*. Nous tenons à préciser que ce changement respecte toujours les dispositions nationales et locales actuellement en vigueur.

Ainsi, antérieurement, nous appliquions le *taux double* pour les *heures supplémentaires* effectuées lors des jours fériés prévus au « *calendrier de l'établissement* ». **Désormais, il sera appliqué aux jours fériés prévus à la liste des dispositions locales, soit le jour même de la fête.**

À titre d'exemple, les ***dates prévues au calendrier de l'établissement*** pour la prise des jours fériés de Noël, soit la veille de Noël, Noël et lendemain de Noël, sont les **22**, 25 et 26 décembre 2017, alors que la ***liste des fériés de Noël prévus aux dispositions locales***, sont les **24**, 25 et 26 décembre. Ce sont donc ces dernières dates qui prévaudront dorénavant aux fins de la rémunération.

Afin de mieux saisir l'application de cette nouvelle orientation, nous joignons un *tableau explicatif détaillé* ainsi que la *Fiche RH - Paiement des heures effectuées en temps supplémentaire lors d'un jour férié*.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre grande contribution, particulièrement dans cette période de préparation des horaires du temps des Fêtes.

Nous demeurons disponibles afin de vous soutenir dans cette démarche.

**LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,  
DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

p. j. (Les 2 documents ci-après)



## RÉMUNÉRATION DES HEURES EFFECTUÉES EN TEMPS SUPPLÉMENTAIRE LORS D'UN JOUR FÉRIÉ

S'applique aux groupes de personnes salariées **syndiquées APTS, SCFP, SIIQ**

La présente fiche est émise d'après :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Loi                     | <input type="checkbox"/> Négociation        | <input type="checkbox"/> Orientation d'équipe |
| <input type="checkbox"/> Avis juridique                     | <input type="checkbox"/> Entente locale     | <input type="checkbox"/> Jurisprudence        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Conventions collectives | <input type="checkbox"/> Règlement de grief | <input type="checkbox"/> Autre                |

Date d'émission : 2016-03-02

En vigueur jusqu'à :

Remplace la fiche : N/A

Date de mise à jour : 2017-11-16

Auteurs de la fiche : *directions des ressources humaines et des ressources financières*

### Objectif

Clarifier les conditions d'application du temps supplémentaire dans le cadre d'un rappel au travail effectué lors d'un jour férié.

En aucun temps, cette fiche ne vient modifier la fiche thématique #1 portant sur la conversion en temps chômé des heures effectuées en temps supplémentaire.

### Modalités d'application

Les conventions collectives nationales en vigueur déterminent les modalités d'application du temps supplémentaire effectué lors d'un jour férié.

Par ailleurs, le salaire régulier de la personne salariée qui travaille le jour de Noël ou le jour de l'An est le salaire prévu à son échelle salariale, majoré de cinquante pour cent (50 %).

Syndicats	Articles	Taux de rémunération du temps supplémentaire (lors d'un jour férié)
<b>Catégorie 1 FIQ</b>	19.03 Annexe 4, article 3 + Loi sur les normes du travail (LNT), article 52	Techniciens et cliniciens travaillant dans une unité 24/7(*) : <u>taux double</u>  Cliniciens autres que 24/7 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>taux simple</u> si &lt; ou = à 40 heures/semaine</li> <li>• <u>taux et demi</u> si &gt; que 40 heures/semaine</li> </ul>
<b>Catégories 2 et 3 SCFP-FTQ</b>	19.03 Annexe G, article 3 + LNT, article 52	Journaliers et techniciens : <u>taux double</u>  Professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>taux simple</u> si &lt; ou = à 40 heures/semaine</li> <li>• <u>taux et demi</u> si &gt; que 40 heures/semaine</li> </ul>
<b>Catégorie 4 APTS</b>	19.02 + LNT, article 52	Techniciens : <u>taux double</u>  Professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>taux simple</u> si &lt; ou = à 40 heures/semaine</li> <li>• <u>taux et demi</u> si &gt; 40 heures/semaine</li> </ul>

(\*) Liste des centres d'activité où les services sont dispensés 24 h par jour, 7 jours par semaine (24/7)

No	SERVICE	No	SERVICE
6016	Débordement urgence/Centre soins de jour	6062	6 <sup>e</sup> Central
6017	4 <sup>e</sup> Central Ouest	6066	5 <sup>e</sup> Central
6018	7 <sup>e</sup> Central	6095	Équipe volante/Infirmières
6023	2 <sup>e</sup> Notre-Dame	6096	Transport des bénéficiaires
6024	3 <sup>e</sup> Central	6152	3 <sup>e</sup> Notre-Dame
6029	1 <sup>er</sup> Notre-Dame	6241	Urgence
6032	4 <sup>e</sup> Central / Unité coronarienne	6350	Équipe volante/Inhalothérapie
6033	Hémofiltration	6718	Polysomnographie
6035	6 <sup>e</sup> Central Soins intensifs	6798	Hémodialyse/usagers
6036	3 <sup>e</sup> Central Soins intensifs	7091	Centre soins jour/Infirmières de jour seulement
6038	Hémodialyse/soins infirmiers		

## QUAND DOIT-ON RÉMUNÉRER EN TEMPS SUPPLÉMENTAIRE?

Le jour férié à la date même de la fête aux fins de l'application du temps supplémentaire.

### EXEMPLES

Le 1<sup>er</sup> juillet, fête du Canada ou Confédération, est un dimanche. Dans l'établissement, le congé est déterminé le lundi 2 juillet.

1. Un infirmier fait son horaire régulier de jour le dimanche 1<sup>er</sup> juillet, de 8 h à 16 h. Il fait également du temps supplémentaire de 16 h à 20 h. Le jour férié de la Confédération sera inscrit à son horaire le lundi 2 juillet.

Sa rémunération pour le 1<sup>er</sup> juillet sera :

- régulier pour 7 h  $\frac{1}{4}$
- temps supplémentaire à taux double pour 4 heures

2. Un infirmier fait son horaire régulier de jour le lundi 2 juillet, de 8 h à 16 h. Il fait également du temps supplémentaire de 16 h à 20 h. Le jour férié de la Confédération sera inscrit à son horaire le vendredi 6 juillet.

Sa rémunération pour le 1<sup>er</sup> juillet sera :

- temps régulier pour 7 h  $\frac{1}{4}$
- temps supplémentaire à taux double pour 4 heures

Sa rémunération pour le 2 juillet sera :

- régulier pour 7 h  $\frac{1}{4}$
- temps supplémentaire à taux  $\frac{1}{2}$  pour 4 heures

3. Un infirmier est en congé le lundi 2 juillet. À la demande de l'employeur, il entre travailler de 16 h à 20 h pour remplacer une infirmière malade.

Sa rémunération pour le 2 juillet sera :

- jour férié pour 7 h  $\frac{1}{4}$
- temps supplémentaire à taux  $\frac{1}{2}$  pour 4 heures

**Période des Fêtes 2017-2018**  
**Taux applicable par jour selon le titre d'emploi**

Taux applicables pour la majorité des titres d'emploi. Pour les infirmières cliniciennes autres que dans les secteurs 24/7, et les professionnels, référez-vous aux taux indiqués dans le tableau.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					2017-12-22 CF4 Heures supplémentaires : 150 % (TS) infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde: taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et Heures travaillées: 150 % (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2017-12-23  Heures supplémentaires : 150 % (TS) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et Heures travaillées : 150 % (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)
2017-12-24 Veille de Noël  Heures supplémentaires : 200 % (Tdou) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 200 % (RAP2x) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2017-12-25 CF5 - Noël <u>Taux majoré à 50 % pour tous :</u> <u>aucun code requis</u> Heures supplémentaires : 300 % (Tdou) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 150 % avant 40 h (Tsimp) 225 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 300 % (RAP2x) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 150 % avant 40 h (RapSi) 225 % après 40 h (RAP)	2017-12-26 CF6 – Lendemain de Noël  Heures supplémentaires: 200 % (Tdou) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde: taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 200 % (RAP2x) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2017-12-27  Heures supplémentaires : 150 % (TS) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde: taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 150 % (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2017-12-28  Heures supplémentaires : 150 % (TS) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 150 % (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2017-12-29 CF7  Heures supplémentaires : 150 % (TS) infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et Heures travaillées : 150 % (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2017-12-30  Heures supplémentaires : 150 % (TS) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et Heures travaillées : 150 % (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)
2017-12-31 Veille du jour de l'An  Heures supplémentaires : 200 % (Tdou) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde: taux simple (Gard) Rappel (heure de transport): taux simple et heures travaillées : 200 % (RAP2x) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2018-01-01 CF8 – Jour de l'An <u>Taux majoré à 50 % pour tous :</u> <u>aucun code requis</u> Heures supplémentaires : 300 % (Tdou) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 150 % avant 40 h (Tsimp) 225 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 300 % (RAP2x) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 150 % avant 40 h (RapSi) 225 % après 40 h (RAP)	2018-01-02 CF9 – Lendemain du jour de l'An  Heures supplémentaires : 200 % (Tdou) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 200 % (RAP2x) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2018-01-03  Heures supplémentaires : 150 % (TS) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 150% (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	2018-01-04  Heures supplémentaires : 150 % (TS) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (Tsimp) 150 % après 40 h (TS)  Garde : taux simple (Gard) Rappel (heure de transport) : taux simple et heures travaillées : 150 % (RAP) Infirmières cliniciennes (autres que 24/7) / professionnels : 100 % avant 40 h (RapSi) 150 % après 40 h (RAP)	<p>Notez que le code TS comprend toutes les déclinaisons (TSJ, TSS, TSN, TSO, etc.).            Il en est de même pour la garde.</p> <p>Pour les <u>cas grisés</u>, le temps supplémentaire est à <u>taux double</u>.</p>	

## PRÉSENCE DE L'INSTITUT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Page Facebook officielle de l'Institut :

<https://www.facebook.com/IUCPQ.UL>

Groupe Facebook officiel de l'Institut :

<https://www.facebook.com/groups/12145475431/>

Chaîne YouTube de l'Institut :

<https://www.youtube.com/IUCPQ>

Twitter de l'Institut @IUCPQ

<https://twitter.com/IUCPQ>

Page LinkedIn de l'Institut :

<https://www.linkedin.com/company/iucpq>

Page Facebook de la Fondation IUCPQ :

<https://www.facebook.com/FondationIUCPQ/>



INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE CARDIOLOGIE  
ET DE PNEUMOLOGIE  
DE QUÉBEC

AFFILIÉ À  UNIVERSITÉ  
LAVAL

Communications et relations publiques,  
En collaboration avec l'ensemble des directions de l'Institut et de la Fondation



Suivez-nous sur Twitter @IUCPQ